



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1528

Approbation de l'adhésion de la Ville de Lyon au Comité Français pour Yad Vashem sis 33, rue Navier – 75017 Paris – Désignation d'un représentant de la Ville de Lyon au sein de l'Assemblée générale

Direction du Développement Territorial

Rapporteur : M. DURAND Jean-Dominique

SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 25 NOVEMBRE 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 16 NOVEMBRE 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 26 NOVEMBRE 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINÉ, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. SECHERESSE (pouvoir à M. GRABER), M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Mme HAJRI), M. TETE (pouvoir à Mme CHEVALLIER), Mme TAZDAIT (pouvoir à Mme BAUGUIL), M. ROYER (pouvoir à M. BROLIQUIER)

ABSENTS NON EXCUSES :

2015/1528 - APPROBATION DE L'ADHESION DE LA VILLE DE LYON AU COMITE FRANÇAIS POUR YAD VASHEM SIS 33, RUE NAVIER – 75017 PARIS – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA VILLE DE LYON AU SEIN DE L'ASSEMBLEE GENERALE (DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 29 octobre 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le Comité français pour Yad Vashem est une association de type loi de 1901 qui a pour but de rechercher, faire reconnaître et honorer les Justes parmi les nations. Il favorise également l'enseignement et la transmission de l'Histoire de la Shoah aux générations futures.

Un réseau nommé « Villes et Villages des Justes de France » a été initié par le Comité français pour Yad Vashem en 2010 et formalisé en 2012. Il a pour ambition de réunir le maximum de communes de France, grandes et petites, dont des habitants, femmes et hommes exceptionnels, ont eu pendant la période de l'Occupation de notre pays le courage de cacher, loger et aider des Français ou étrangers, seulement coupables d'être nés de religion juive.

Ce réseau est destiné à être un lien de réflexion et d'enseignement pour les nouvelles générations auxquelles il est essentiel de rappeler l'action exemplaire des Françaises et Français reconnus comme Justes parmi les Nations par ce Mémorial de Yad Vashem de Jérusalem. Ils sont honorés par la France au Panthéon.

Parce que la Ville de Lyon a été l'un des centres déterminants dans l'Histoire de la Résistance en France, son adhésion à l'Association « Comité français pour Yad Vashem » sera un témoignage de mémoire en l'honneur des 87 Justes parmi les nations de notre cité. Cette adhésion permettra à la Ville de Lyon de participer au réseau Villes et Villages des Justes de France.

Le montant de la cotisation est fonction de la population de la ville adhérente. Pour les communes de plus de 100 000 habitants, il est de 1 000 euros.

La représentation de la Ville de Lyon au sein de l'association :

L'Assemblée générale comprend tous les membres adhérents de l'association. A ce titre, la Ville de Lyon dispose d'un siège à l'Assemblée générale du Comité français pour Yad Vashem.

Il est proposé au Conseil municipal de pourvoir à cette désignation.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-33 ;

Vu les statuts de l'association en date du 9 décembre 2010 ;

Où l'avis de la commission Culture, Patrimoine, Droits des Citoyens, Evénements ;

DELIBERE

1. L'adhésion de la Ville de Lyon à l'Association « Comité français pour Yad Vashem », située 33, rue Navier – 75017 Paris, est approuvée.

2. M. le Maire est autorisé à signer tout document relatif à l'adhésion de la Ville de Lyon à l'Association « Comité Français pour Yad Vashem ».

3. M. Jean-Dominique DURAND est désigné en tant que représentant titulaire pour représenter la Ville de Lyon, pour la durée du mandat en cours, au sein de l'Assemblée générale de l'Association dénommée Comité français pour Yad Vashem.

4. La dépense en résultant, soit 1 000 euros, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours, ligne de crédit 41649, nature 6281, fonction 33.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

J. D. DURAND